

La Présidente

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 22 mai 2017

N/Réf. : Direction – MD/CD/12

Objet : décret relatif à l'organisation financière de certains régimes de Sécurité sociale

LRAR 1A 125 884 85100

Monsieur le Président de la République,

Alors que vous débutez votre mandat avec la promesse d'une gouvernance nouvelle dans ce pays, l'ensemble des professions libérales françaises vous alerte, une fois encore, sur les dangers d'un décret concernant les placements financiers de leurs Caisses de retraite.

Les Caisses de retraite des professions libérales occupent une place particulière dans le système de retraite français. Elles gèrent à la fois un régime de base unique (similaire au régime général des salariés) et des régimes complémentaires spécifiques à chaque profession ou groupe de professions, ainsi que des régimes de prévoyance.

Leurs régimes complémentaires de retraite sont dans une situation financière saine, grâce à une gestion responsable, et gèrent d'importantes réserves (plusieurs dizaines de milliards d'euros) constituées à l'aide des seules cotisations de 1,2 million d'affiliés.

Ces réserves, destinées à assurer l'équilibre à long terme des régimes, contribuent pour une large part au financement de l'économie et à l'emploi, grâce à une proportion importante d'actions et d'obligations de grandes, moyennes et petites entreprises cotées en bourse et de sociétés non cotées.

Cette gestion financière est encadrée depuis 15 ans par un décret permettant d'obtenir un rendement significatif tout en réduisant les risques.

Or, un nouveau décret, élaboré sans concertation et contre l'avis unanime des Caisses mais aussi de la place financière, a été publié en urgence le mercredi 10 mai 2017 (décret n°2017-887 du 9 mai 2017). La signature d'un décret de cette importance, après votre élection et avant l'installation du nouveau Gouvernement, nous apparaît difficilement compréhensible.

En effet, ce texte, outre sa lourdeur et sa complexité, restreint considérablement les possibilités d'investissement de nos Caisses dans l'économie, notamment en limitant la proportion d'actions dans les réserves. La France peut-elle se priver de plusieurs dizaines de milliards d'euros permettant de financer ses grandes, moyennes et petites entreprises ?

Nous avons cru comprendre durant votre campagne que vous ne souhaitiez pas agir contre une catégorie de Français, mais avec les Français, rompant ainsi avec les comportements qui ne devraient plus avoir cours dans la République que vous souhaitez construire.

Nous vous appelons unanimement à abroger ce décret et à lancer une véritable concertation pour obtenir un texte adapté et applicable dont nous ne contestons ni la légitimité, ni l'utilité.

Au moment où vous souhaitez faire souffler un vent nouveau dans notre pays, nous espérons, de votre part, une écoute favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de mon profond respect et de ma très haute considération.

La Présidente,



Monique DURAND